



L'épreuve orale d'admission prend appui sur un dossier proposé par le jury dans le cadre d'un programme renouvelable par tiers tous les deux ans et se rapportant au programme des classes terminales générale et technologique, ainsi qu'au programme de l'enseignement de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » du cycle terminal des séries générales (classes de première et de terminale).

Programme de notions de l'épreuve orale d'admission

- Le devoir
- Le langage
- La liberté
- La recherche de soi
- La technique
- La vérité